

LES PROMESSES DE 1891-1892.

Le parti conservateur, aux élections qui ont eu lieu en mars 1892, a obtenu une majorité de près de trente (30) voix à l'Assemblée Législative. Rien ne pouvait donc s'opposer à ce qu'il accomplît les promesses qu'il fit à l'électorat avant les élections du 8 mars 1892.

Ces promesses peuvent se résumer comme suit :

- 1o. Pas d'emprunt.
- 2o. Pas de taxes.
- 3o. Pas de déficit.
- 4o. Economie dans toutes les branches du service civil.

Il est inutile de faire de longues citations pour prouver ces promesses, les électeurs s'en souviennent encore. Elles ont retenti sur tous les hustings de la province et les journaux ministériels les ont distribuées à pleine colonne à leurs lecteurs.

PAS D'EMPRUNT.

Dans son discours sur le budget provincial, le 20 mai 1892, le trésorier de la province réitérait la promesse qu'il avait faite au pays de ne plus emprunter. Parlant au nom de ses collègues, et sous leur responsabilité, il fit au sujet de la situation financière et de la politique du gouvernement à cet égard les remarques suivantes (pages 39 et 40) :

"Il n'y a qu'une seule voie d'ouverte devant nous, c'est
"d'équilibrer les recettes et les dépenses et d'éviter de nouvelles obligations. Mon prédécesseur surmontait toutes difficultés en faisant des emprunts et en se servant des fonds en fidéi-commis; mais il faut s'arrêter pour la seule raison que
"la province ne peut plus recourir à de nouveaux emprunts."

On se rappelle encore les hauts cris poussés par nos adversaires lorsqu'en 1890 (session d'automne) le gouvernement Mercier se fit autoriser à emprunter \$10,000,000 pour faire face aux subventions de chemins de fer nouvellement octroyées et à certaines dépenses spéciales mentionnées dans la loi autori-